

Mission Santé-environnement

2 rue - straed Crec'h Ugen
22810 Belle-Isle-en-Terre – Benac'h
02 96 21 14 70

[Dossier suivi par : pesticides@eau-et-rivieres.org](mailto:pesticides@eau-et-rivieres.org)

**Mme la Sénatrice,
M. le Sénateur**

À Belle-Isle-en-Terre, le 15 mai 2023

Objet : Proposition de loi pour un choc de compétitivité en faveur de la ferme France

Mme la Sénatrice,
M. le Sénateur,

Eau & Rivières de Bretagne a examiné avec attention la proposition de loi pour un choc de compétitivité en faveur de la ferme France qui sera débattue ce 16 mai au Sénat.

Ce projet de texte intervient en plein travail autour du projet de Pacte et de la Loi d'Orientation et d'Avenir agricoles : quel lien entre ces textes ? Les citoyens qui ont participé aux concertations nationale et régionales ne peuvent pas comprendre cette démarche qui consiste à anticiper et court-circuiter les débats démocratiques de l'automne prochain. L'agriculture et l'alimentation méritent un vrai débat avec les citoyens.

Il s'agit pour notre association d'une régression notable vis-à-vis de la réglementation actuelle sur l'usage et la vente de pesticides ; sur le stockage et le partage de l'eau, ainsi que sur l'intégration de produits alimentaires de qualité dans la restauration collective.

- Concernant les pesticides

Alors que les objectifs de réduction des différents plan Écophyto ne sont pas atteints et que la contamination de notre ressource en eau, brute comme potable, est généralisée, il n'est pas concevable, que des dérogations soient envisagées à l'usage des pesticides. Revenir largement sur l'interdiction de pulvérisation par aéronef alors que l'expérimentation menée par l'Anses a démontré un possible risque accru de dérive par rapport au matériel de pulvérisation existant, revient une fois de plus à reléguer la santé au second plan. Pire encore, cette proposition de loi en offrant un droit de veto au Ministre de l'agriculture sur les décisions de l'Anses concernant la délivrance, la modification ou le retrait des pesticides, déconsidère l'avis scientifique d'une agence nationale : la santé des utilisateurs, des riverains ou de l'environnement ne prévaudrait alors pas sur l'intérêt économique agricole.

Alors qu'elle a à peine 3 ans, la séparation de la vente et du conseil est déjà remise en cause par cette proposition de loi. Comment faire avancer la transition vers l'agro-écologie quand ceux qui conseillent ces produits sont aussi ceux qui en font commerce ? Le retour des rabais et des ristournes pour ces produits n'est pas ce qui sera le plus efficace pour la santé publique et la lutte contre l'effondrement de la biodiversité

Notre association qui lutte de longue date contre la pollution de l'eau par les pesticides et leurs métabolites ne peut admettre un tel recul concernant l'usage de ces toxiques. Il en va de la santé humaine et de celle de notre environnement. Nous vous demandons de voter contre cette proposition de loi.

- Concernant les objectifs de produits de qualité dans la restauration collective

Ne pas avoir atteint les objectifs d'intégration de 50 % de produits de qualité dans la restauration collective est une chose. Mais repousser l'objectif de 3 ans et affaiblir les critères de qualité pour imaginer l'atteindre en est une autre ! Quels sont les causes de cet échec ? Quels enseignements retenir des des collectivités qui ont réussi ce défi ?

Mission Santé-environnement

2 rue - stradaed Crec'h Ugen
22810 Belle-Isle-en-Terre - Benac'h
02 96 21 14 70

[Dossier suivi par : pesticides@eau-et-rivieres.org](mailto:pesticides@eau-et-rivieres.org)

Une filière agricole éligible et labellisée, en l'occurrence l'agriculture biologique, subit actuellement une crise sans précédent. Alors qu'elle attend un soutien de la part des instances, en particulier sur le relèvement des exigences de la loi Egalim sur la restauration collective, cette proposition serait vécue comme une provocation. Elles produisent pourtant des produits alimentaires de qualité dans une démarche environnementalement vertueuse et reconnue. Plutôt que de niveler vers le bas les exigences des denrées destinées à la restauration collective, il faut soutenir ces productions afin d'atteindre les objectifs de la loi Egalim.

Notre association qui soutient de longue date la production agricole labellisée sans intrants de synthèse ne peut accepter ce nouveau coup porté au maintien de l'agriculture biologique sur les territoires. Nous vous demandons de voter contre cette proposition de loi.

- Concernant le stockage de l'eau

Nous sommes formellement opposés à la déclaration des installations de stockage de l'eau destinée à l'irrigation agricole comme d'intérêt général majeur sans débat ni précision sur la destination des productions. Ces décisions ne peuvent pas être prises a priori mais doivent bien être issues de débats locaux, en lien avec les ressources disponibles et les besoins des territoires. Il ne serait pas tolérable de favoriser l'irrigation d'une culture dédiée à la production énergétique face à une production maraîchère permettant de nourrir sans aucune autre transformation une population locale.

Pour notre association qui défend les intérêts de l'eau et des milieux aquatiques, le stockage et partage de la ressource en eau sont des sujets qui doivent être débattus au sein de territoires hydrographiques cohérents comme les SDAGE ou les SAGE ; sans désertier les solutions de stockage naturel comme les zones humides ou les sols et les aménagements hydrauliques favorables au ralentissement des chemins de l'eau et à son infiltration. Nous vous demandons de voter contre cette proposition de loi.

- Concernant la dite « surtransposition » des règles européennes

Sur ce sujet, la proposition vise, ni plus ni moins, à empêcher l'adoption de normes allant au-delà des exigences du droit européen ! La subsidiarité de chaque État serait donc remise en cause. Elle permet pourtant de s'adapter au contexte national et aux spécificités nationales, mais aussi d'anticiper voire d'être moteur de l'évolution des politiques agricoles et alimentaires. On parle ici de « *La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation, dans ses dimensions internationale, européenne, nationale et territoriale* » : comment pourrait-on se contenter des directives européennes ? Nous vous demandons de voter contre cette proposition de loi.

Nous vous remercions par avance de prendre en compte nos observations et vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, Madame la Sénatrice, nos plus sincères salutations.

Francis Nativel,
Président

